

Procès-verbal du conseil municipal
Séance du 24 juillet 2023

Le 24 juillet deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Foye Monjault se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Dany Michaud, Maire, convoqués le 18 juillet 2023, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : Pascal ADAM, Christophe BONNIN, Maryse CALVO, Jean-Luc GAUTIER, Philippe JEAN, Patricia MÉTAIS, Dany MICHAUD, Pauline POMMIER, Thierry WALTER.

Excusés : Richard GOBIN qui a donné procuration à Dany MICHAUD.

Absents : Jean-Pierre BOUCHET, Pierre JANVIER, Fabien MARÉCHAL, Marjorie TALINEAU.

Secrétaires : Pascal ADAM, Pauline POMMIER.

Mode de Scrutin : Public (aucune demande de scrutin particulier ayant été demandé)

Ordre du jour

- Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2023
 - Création d'une station de conversion et d'un poste de raccordement RTE/GEREDIS – éoliennes offshore
 - Accord-cadre téléphonie mobile
 - PLUi-D – enquête publique
 - Décision modificative terrain communal de Treillebois
- Questions diverses
-

Délibération 2023-07-01 : Approbation à la souscription en qualité de bénéficiaire de la CAN adhérente du GIP RESAH, par convention de service d'achat centralisé pour l'accès à L'ACCORD-CADRE n° 2021-045 - lot 3 : Téléphonie mobile, M2M, MDM.

(Présents 9, procuration 1 ; suffrages exprimés 10 ; vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention)

Délibération 2023-07-02 : Budget – Décision modificative n°1 - Terrain communal de Treillebois.

(Présents 9, procuration 1 ; suffrages exprimés 10 ; vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention)

Délibération 2023-07-03 : Portable professionnel

(Présents 9, procuration 1 ; suffrages exprimés 10 ; vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention)

Délibération 2023-07-04 : Tarifs de l'aire couverte.

(Présents 9, procuration 1 ; suffrages exprimés 10 ; vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention)

Délibération 2023-07-05 : Broyeur de végétaux.

(Présents 9, procuration 1 ; suffrages exprimés 10 ; vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention)

Adoption du PV du 23 juin 2023 : adopté à l'unanimité

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire concernant le procès-verbal du 23 juin 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, le PV du 23 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Création d'une station de conversion et d'un poste de raccordement RTE/GEREDIS – éoliennes offshore

La commune a reçu les plans pour le passage des câbles et l'implantation éventuelle de la station de conversion, RTE aurait besoin de 7 hectares au total. Il est demandé au conseil d'étudier ces plans et de faire remonter les différentes remarques.

Une rencontre a déjà eu lieu à la CAN ; notre attention a été attirée sur ce projet qui pourrait avoir un impact sur le compte foncier de la commune prévu par le PLUi-D.

Aucune autre remarque est formulée par les conseillers municipaux.

Accord-cadre téléphonie mobile

Dans le cadre du groupement de commande pour l'achat de service de télécommunications, la première échéance du marché cité en objet, est fixée au 22/11/2023. L'entreprise BOUYGUES TELECOMS, a informé la CAN qu'en raison de la conjoncture économique, elle a procédé à une hausse de ses tarifs. Cette augmentation, impactera fortement les prix du marché auquel il faudra prévoir une majoration de 8%, s'il est envisagé une reconduction tacite de ce marché.

Dans ce contexte, une recherche a été effectuée pour limiter cette augmentation.

Plusieurs centrales d'achats issues du monde hospitalier sont désormais ouvertes aux collectivités. En effet, la centrale d'achat RESAH (Réseau des acheteurs hospitaliers) a été identifiée comme solution permettant de couvrir les besoins du lot n° 3, par l'un de ses marchés, avec des tarifs plus avantageux.

Cette centrale d'achat, permet d'adhérer en groupement de collectivités, moyennant des frais d'adhésion annuel de 1 600 €. Cette adhésion en groupement de collectivités donne à chaque membre du groupement, l'accès direct au marché, en termes d'exécution. Le titulaire du marché identifié dans cette centrale d'achat n'est autre que BOUYGUES.

Compte-tenu de ces éléments, la CAN ne reconduira pas le marché « lot 3 mobilité principale » et nous propose d'adhérer à la centrale d'achat RESAH.

Les frais d'adhésion sont pris en charge par la CAN et les incidences pour la commune sont très faibles. Il s'agit d'un changement purement administratif puisque nous resterons chez notre opérateur actuel Bouygues Télécoms.

Si nous souhaitons poursuivre avec ce groupement de commande, la commune doit donner son accord par délibération et signer une convention de souscription avec la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) à la centrale d'achat de Groupement d'Intérêt Public « Réseau des Acheteurs Hospitaliers » (GIP RESAH)

Approbation à la souscription en qualité de bénéficiaire de la CAN adhérente du GIP RESAH, par convention de service d'achat centralisé pour l'accès à L'ACCORD-CADRE n° 2021-045 - lot 3 : Téléphonie mobile, M2M, MDM.

Délibération 2023-07-01

Procès-verbal du conseil municipal
Séance du 24 juillet 2023

Convention de souscription avec la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) à la centrale d'achat de Groupement d'Intérêt Public « Réseau des Acheteurs Hospitaliers » (GIP RESAH) en qualité de bénéficiaire par convention de service d'achat centralisé - pour L'ACCORD-CADRE n° 2021-045 – lot 3 : Téléphonie mobile, M2M, MDM

Par délibération, le conseil municipal a approuvé et autorisé en 2021 la constitution d'un groupement de commande de services de télécommunications, entre la commune La Foye Monjault et la CAN. La convention de ce groupement désigne la CAN coordonnatrice.

4 marchés de télécommunications, ont été conclus par le groupement de commande :

Lot 1 | Services Téléphonie Fixe principale (Trunk SIP}, VPN et | ORANGE accès Internet principaux (THD)

Lot 2 | Services Téléphonie site secondaire (ligne analogique et ORANGE accès de base), Accès Internet Multiservices Voix/Data

Lot 3 | Mobilité principale BOUYGUES TELECOMS

Lot 4 | Mobilité de renfort ORANGE

La première échéance de ces 4 marchés est fixée au 22/11/2023.

L'entreprise titulaire du lot 3 va augmenter ses tarifs, ce qui impactera les prix contractuels d'une majoration de 8% s'il était envisagé une reconduction tacite, telle que prévue au marché.

En application des clauses contractuelles du marché, sa non-reconduction tacite a été prononcée, générant l'arrêt de celui-ci au 22/11/2023, pour l'ensemble des membres du groupement de commande.

Pour couvrir les besoins du lot 3, jusqu'au terme de la dernière période (22/11/2025) des autres lots conclus dans le cadre du groupement de commande, la CAN propose de recourir à une centrale d'achat.

Plusieurs centrales d'achats issues du monde hospitalier sont désormais ouvertes aux collectivités territoriales. Le GIP RESAH a été identifié comme étant la centrale d'achat qui correspond le mieux aux contraintes des collectivités territoriales.

Le GIP RESAH a constitué une centrale d'achat au sens des articles L.2113-2 et suivants du Code de la commande publique et dispose d'une offre de services en matière de système d'information et de télécommunications particulièrement compétitive.

L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence au sens du Code de la Commande Publique.

L'adhésion de la CAN au GIP RESAH et sa souscription à L'ACCORD-CADRE n° 2021-045 - lot 3: Téléphonie mobile, M2M, MDM, ouvre l'accès à ce marché pour chaque membre du groupement de commande initial. Ainsi, la commune de La Foye Monjault pourra traiter directement avec le titulaire l'exécution du marché à hauteur de ses propres besoins, jusqu'au 22/11/2025. Les frais d'adhésion au GIP RESAH et ceux relatifs à la souscription à ACCORD-CADRE n° 2021-045 - lot 3 : Téléphonie mobile, M2M, MDM, sont à la charge de la CAN.

Procès-verbal du conseil municipal
Séance du 24 juillet 2023

À ce titre, la convention de souscription avec la CAN en annexe, stipule les conditions d'accès à L'ACCORD-CADRE n° 2021-045 - lot 3 : Téléphonie mobile, M2M, MDM et notamment, le montant maximum contractuel des besoins de la commune de La Foye Monjault jusqu'au 22/11/2025.

L'adhésion de la CAN au GIP RESAH, ouvre l'accès à l'ensemble du catalogue que la centrale propose mais n'entraîne aucune pénalité en cas de non-souscription à des marchés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la souscription en qualité de bénéficiaire de la CAN adhérente du GIP RESAH, par convention de service d'achat centralisé pour l'accès à L'ACCORD-CADRE n° 2021-045 - lot 3 : Téléphonie mobile, M2M, MDM.

PLUi-D – enquête publique

L'enquête publique pour le PLUi-D se déroulera du 04 septembre au 05 octobre 2023 à 17h00.

Pour la commune de La Foye Monjault, la commission d'enquête représentée par un de ses membres se tiendra le jeudi 21 septembre en mairie de 13h30 à 16h30.

Des affiches annonçant l'enquête publique ont été mises dans les tableaux d'affichage du bourg et de chaque hameau. Cette information paraîtra également sur le prochain bulletin municipal parmi d'autres informations concernant le PLUi-D.

Budget – Décision modificative n°1 - Terrain communal de Treillebois

Délibération 2023-07-02

Lors du vote du budget, le produit de cession de la parcelle du 48 rue du petit bois à Treillebois a été affecté à un mauvais compte, il faut le transférer du compte 7751 au compte 773.

Le conseil vote les virements budgétaires suivants :

Objet	A diminuer		A augmenter	
	Compte	Somme	Compte	Somme
Terrain	7751	36 000 €	773	36 000 €

Questions diverses

Portable professionnel

Délibération 2023-07-03

Maryse Calvo demande un portable professionnel pour **Astrid Brossard** car elle donne son numéro personnel aux personnes pour les états des lieux des locations de salles.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Tarifs de l'aire couverte

Délibération 2023-07-04

Lors de la révision des tarifs des salles et autres locations, l'aire couverte louée avec la cuisine et les WC des salles socio n'a pas été augmenté.

Madame Le Maire propose au conseil une augmentation de 5% comme pour toutes les autres locations. Cette location passera de 40 € à 42 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Broyeur de végétaux

Délibération 2023-07-05

Christophe Bonnin fait part au conseil du mauvais état du broyeur d'accotement qui a plus de 20 ans et indique qu'il devient urgent de le changer. Plusieurs devis ont été demandés :

- Chez Ballanger : Broyeur Alpego, 7 900€HT avec une reprise de l'ancien à 1 000€ ce qui fait un coût HT après reprise de 6 900€.
- Chez Gonnin Duris : Broyeur TCL, 10 300€HT avec une reprise de l'ancien à 2 500€ ce qui fait un coût HT après reprise de 7 800€.
- Chez Allin Agri : Broyeur Berti, 11 900€HT avec une reprise de l'ancien à 1 800€ ce qui fait un coût HT après reprise de 10 100€.

Bruno Bodin s'est rendu aux différents endroits pour voir le matériel proposé. Selon lui le matériel qui l'a le plus convaincu est le Broyeur Berti de chez Allin Agri.

Après en avoir délibéré le conseil opte à l'unanimité pour le Broyeur Berti de chez Allin Agri.

Les conseillers évoquent la possibilité de négocier avec l'entreprise choisie l'offre d'un lot de couteaux.

Parc éolien de Plaine d'Argenson

Madame Le maire informe le conseil qu'une enquête publique sera ouverte du lundi 25 septembre au vendredi 27 octobre 2023, sur le territoire de la commune de Plaine d'Argenson, portant sur la demande d'autorisation présentée par la FERME EOLIENNE DE PLAINE d'ARGENSON, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant quatre éoliennes et un poste de livraison.

Périmètre de captage des eaux de Cheroute

Madame Le Maire informe le conseil d'un nouvel arrêté inter-préfectoral modificatif du 06 juillet 2023 portant modification de l'arrêté préfectoral du 18 mai 1987 déclarant d'utilité publique les travaux de mise en exploitation du captage de Cheroute sur la commune de Mauzé-sur-le-Mignon.

Distribution des bulletins municipaux : Son secteur étant trop vaste pour une seule personne, Thierry Walter demande que les secteurs de distribution soient revus. Maryse Calvo se propose de reprendre la moitié de son secteur et Pauline Pommier reprendra le secteur du Grand Bois fait jusque-là par Maryse Calvo.

Procès-verbal du conseil municipal
Séance du 24 juillet 2023

Accident - Barrières devant Le Rabelais: Madame Le Maire a contacté la personne responsable de l'accident ; tous les documents ont été transférés à son assurance. Nous attendons un retour afin d'effectuer la réparation nécessaire.

Routes abimées

Thierry Walter informe le conseil que plusieurs routes sont en mauvais état, notamment la route de Limouillas en direction de Granzay. La commission de voirie a fait le constat lors de son déplacement sur les lieux. Des travaux de remise en forme sont prévus.

Tirage au sort des jurés d'assises

Christophe Bonnin a bien assisté au tirage au sort des jurés d'assises, les deux personnes tirées au sort sont Grégory Genet et Jane Peyrol.

Chemin dans le Bois du Bouquet

Les Employés communaux ont ouvert un chemin dans le bois du bouquet mais le chemin à une extrémité a été labouré par un agriculteur. Il sera demandé la remise en état à l'agriculteur.

Aire de Camping-car

Le sujet a déjà été abordé par Thierry Walter et Madame Le Maire interroge le conseil sur une éventuelle aire pour les camping-cars qui pourrait être réalisée en même temps que les travaux d'assainissement. Plusieurs questions se posent : à quel endroit l'installer, quels services mettre à disposition, eau, électricité, air de vidange, payant ou non ? aucune décision n'est prise pour le moment. Renseignements vont être pris et le sujet sera revu en conseil.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la séance est levée.

Fonction	Nom	Signature
Le maire	Dany MICHAUD	
Le secrétaire de séance	Pauline POMMIER	
Le secrétaire de séance	Pascal ADAM	